

Portail des fournisseurs

Les fournisseurs de biens, de services et de travaux de construction souhaitant faire affaire avec la Ville doivent obligatoirement s'inscrire au Portail des fournisseurs de la Ville.

Pour s'inscrire :

www.ville.quebec.qc.ca

Section Gens d'affaires

Sous-section Appels d'offres et contrats

Page Portail des fournisseurs

Une fois inscrit, vous pourrez déposer vos soumissions en ligne pour des contrats dont la valeur estimée se situe entre le seuil de mise en concurrence et le seuil des appels d'offres publics.

Formation aux fournisseurs

Une formation en ligne offerte aux fournisseurs est disponible au :

www.ville.quebec.ca

Section Gens d'affaires

Sous-section Appels d'offres et contrats

Page Formation aux fournisseurs

Cette formation est fortement recommandée pour mieux comprendre les règles entourant l'attribution des contrats municipaux.

Formuler une plainte

Les fournisseurs qui s'estiment défavorisés dans un processus d'attribution de contrat peuvent formuler une plainte.

Le processus et les formulaires à ce sujet sont disponibles au :

www.ville.quebec.ca

Section Gens d'affaires

Sous-section Appels d'offres et contrats

Page Formuler une plainte en tant que fournisseur

Nous joindre

Vous avez des questions?

Communiquez avec nous :

Service des approvisionnements

50, rue Marie-de-l'Incarnation, 2^e étage

Québec (Québec) G1N 3E7

Téléphone : 418 641-6164

approvisionnement@ville.quebec.qc.ca

Faire affaire avec la Ville

...

Renseignements utiles pour les fournisseurs

Service des
approvisionnements



L'approvisionnement à La Ville de Québec

Chaque année, la Ville de Québec octroie de nombreux contrats dans les domaines les plus variés :

- Ingénierie
- Travaux publics
- Technologies de l'information
- Autres

Le Service des approvisionnements de la Ville est responsable de gérer le processus d'acquisition de biens et de services de même que de travaux de construction.

Il s'assure de veiller à l'application des lois et des règlements en matière d'adjudication de contrats.

La valeur d'un contrat détermine le mode de sollicitation auprès des fournisseurs. Un contrat peut être octroyé par les moyens suivants :

- Gré à gré
- Demande de prix
- Appel d'offres sur invitation
- Appel d'offres public

Politique et programmes d'approvisionnement

La Politique d'approvisionnement durable et le Règlement sur la gestion contractuelle encadrent les pratiques de la Ville en matière d'approvisionnement.

La Politique d'approvisionnement durable est fondée sur l'éthique et l'écoresponsabilité.

Trois programmes y sont rattachés :

- ▶ **Programme d'homologation et de qualification écoresponsables, qui vise des pratiques plus durables.**
- ▶ **Programme de relèvement de fournisseurs, qui favorise l'entrepreneuriat.**
- ▶ **Programme d'approvisionnement social, qui contribue à l'inclusivité.**

Par ces programmes, la Ville innove en favorisant l'approvisionnement durable sous le seuil des appels d'offres publics, par des contrats de gré à gré.

Appels d'offres publics

Les contrats qui sont octroyés par appels d'offres publics sont publiés dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) :

www.seao.gouv.qc.ca

Vitrine inversée

Plusieurs appels d'offres et appels d'intérêt projetés sont présentés dans la vitrine inversée :

www.ville.quebec.qc.ca

Section *Gens d'affaires*

Sous-section *Appels d'offres et contrats*
Page *Appels d'offres*

Consultez la vitrine pour en savoir plus sur les besoins à long terme.

Lobbyisme

Si vous communiquez avec une personne employée ou élue de la Ville de Québec en vue d'influencer sa prise de décision, vous devez être inscrit au registre des lobbyistes de Lobbyisme Québec. Consultez le :

www.lobbyisme.quebec